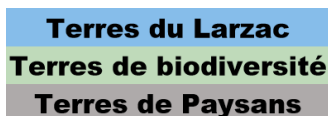




AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Communiqué

20 août 2019

Gardarem lo Larzac... pel un còp de mai !

Stop à l'exploitation du Larzac par des énergies industrielles.

Le projet Solarzac de l'opérateur Arkolia au Cros (34) n'est pas d'intérêt général : destiné à alimenter une demande toujours croissante en énergie, il s'inscrit dans des logiques financières à courte vue. Loin des zones de forte consommation, il réduirait fatalement, sur 400 hectares à vocation agricole et pastorale, l'espace vital des espèces et des écosystèmes locaux, dans une zone Natura 2000 riche en biodiversité et à l'avifaune remarquable. L'artificialisation des sols est l'une des premières causes de l'effondrement de la biodiversité. De par son caractère démesuré, ce projet détruirait durablement la qualité des paysages ouverts qui caractérisent le Larzac.

En opposition formelle avec le principe d'un usage *du territoire représentatif d'une culture et d'une interaction humaine avec son environnement* (critère n°5 ayant permis l'obtention du label Unesco), ce projet met en danger les labels Unesco et Grand Site de France - Cirque de Navacelles.

Symbolique par sa démesure, le projet Solarzac ne doit **pas faire oublier qu'il existe de nombreux autres projets d'exploiter le Larzac par des productions d'énergie industrielle** : éolien, photovoltaïque, hydrogène, méthane ... Or le Larzac fait partie d'un territoire plus vaste qui a déjà fortement donné à la transition énergétique, et la contribution demandée à ce territoire est aujourd'hui en total décalage avec ses propres besoins et son attractivité. Ce territoire naturel et pastoral est en passe d'être transformé, par mitages successifs, en un territoire industriel de production d'énergie. De plus, la spéculation foncière liée à la ruée vers les énergies vertes y compromet l'installation et le maintien des paysans. Nous refusons cette perspective incompatible avec la protection de l'identité naturelle, culturelle et paysagère du Larzac.

Non, le Larzac n'est pas une terre à industrialiser, elle ne doit pas être artificialisée, son eau rare doit être laissée aux hommes et aux troupeaux, ses grands paysages ouverts doivent être préservés, sa biodiversité exceptionnelle doit être défendue.

La transition énergétique doit être compatible avec les autres objectifs de la transition écologique. A ce titre il convient d'implanter les unités photovoltaïques dans des zones déjà artificialisées (toits des grandes surfaces, ombrelles de parkings, friches industrielles, etc.) et d'interdire tout projet industriel dans les espaces de biodiversité. C'est pourquoi, soucieux de préserver la vitalité et l'attractivité d'un territoire en harmonie avec son environnement, **nous demandons aux pouvoirs publics de le protéger durablement des appétits industriels à caractère spéculatif.**

Contacts pour ce communiqué : Terres du Larzac julien.pradel34@gmail.com tel 06 01 93 11 53

et TNE/OE contact@toutesnosenergies.fr tel 06 46 03 19 15